



COMMUNE DE SAINT-CYR-EN-VAL

DÉLIBÉRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SÉANCE DU LUNDI 24 JUIN 2024

Nombre de conseillers :

- en exercice : 13
- présents : 8
- absents : 5
- pouvoirs : 2
- votants : 10

Le quorum est atteint.

- pour : 10
- contre : 0
- abstention : 0

Date de convocation :

17 juin 2024

Aujourd'hui, lundi 24 juin 2024 à 18 h 00, le Centre communal d'action sociale dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil municipal, sous la Présidence de Vincent MICHAUT, Président.

Étaient présents : Vincent MICHAUT, Marie PEIXOTO, Brigitte BILLON, Luce POSTROS, Thierry POUGET, Claudette BOUREUX, Marie-Claude GRINOVERO, Suzana RIBEIRO

Étaient absents : Annick DURAND, Christophe DALLEAU, Nathalie GADOIS, Alain MARSEILLE, Julien VEDANI

Ont donné pouvoir : Christophe DALLEAU à Vincent MICHAUT, Alain MARSEILLE à Thierry POUGET

Secrétaire de séance : Laetitia THÉNOT

OBJET : BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2024 - APPROBATION

EXPOSÉ DES MOTIFS

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M.57 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux, le budget supplémentaire de l'exercice 2024 permet d'ajuster les crédits votés au budget primitif et d'effectuer la reprise des résultats de clôture au 31 décembre 2023

Dans le cadre de la préparation de ce document budgétaire, un réajustement des recettes prévisionnelles a été étudié par les services en tenant compte de l'affectation définitif des résultats.

Concernant les dépenses de fonctionnement, une revue d'exécution budgétaire a été réalisée afin de réajuster les crédits à hauteur des besoins pour le reste de l'année 2024.

L'équilibre budgétaire de la section de fonctionnement se présente de la manière suivante :

Recettes en €	BP	Proposé	BP+BS
R002 Résultat de fonctionnement reporté		18 976,44 €	18 976,44 €
70 produits de services, domaine ventes diverses	53 000,00 €		53 000,00 €
74 Dotations, subventions, participations	50 750,00 €	3 000,00 €	53 750,00 €
75 Autres produits de gestion courante	0,00 €		0,00 €
77 Produits exceptionnels	0,00 €		0,00 €
TOTAL recettes	103 750,00 €	21 976,44 €	125 726,44 €

Dépenses en €	BP	Proposé	BP+BS
011 Charges à caractère général	67 250,00 €	11 476,44 €	78 726,44 €
012 Charges de personnel et frais assimilés	35 000,00 €	11 000,00 €	46 000,00 €
65 Autres charges de gestion courante	1 400,00 €	-500,00 €	900,00 €
68 Dotations aux provisions et dépréciations	100,00 €		100,00 €
TOTAL dépenses	103 750,00 €	21 976,44 €	125 726,44 €

VISAS

Vu les dispositions des Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2121-7 à 34 ;

Vu le référentiel budgétaire et comptable M.57 ;

Vu la délibération du 13 février 2024 portant sur le vote du budget primitif 2024 du CCAS

DÉLIBÉRATION

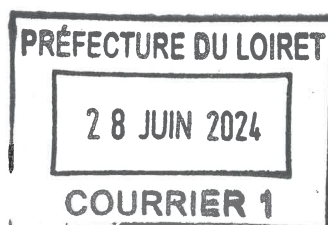
Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et délibéré, le Conseil d'Administration décide :

1. **D'APPROUVER** le projet de budget supplémentaire 2024 équilibré en section de fonctionnement, tel que présenté ci-dessus et en annexe ; Fait et délibéré à Saint-Cyr-en-Val ;
2. **DE DÉLÉGUER** Monsieur le Président ou son représentant à l'accomplissement des formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président du CCAS,



Vincent MICHAUT



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication électronique sur le site internet de la commune (<https://www.mairie-saintcyrenval.fr/>), faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux devant la Commune, sise 140, rue du 11 novembre 1918, 45 590 Saint-Cyr-en-Val ;
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans sis 28, rue de la Bretonnerie, 45 057 Orléans. Ce dernier peut être également saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » via le site internet : <https://www.telerecours.fr/>

